

Couteau dans le crâne : le procureur réclame 8 ans

Justice Le magistrat ne trouve aucune excuse à ce jeune qui s'est comporté de manière «bestiale».



Image d'illustration
Image: Steeve Luncker Gomez

Par Catherine Focas

17.10.2013

3

Pages 32

0

Tweet 0

Signaler une erreur

Vous voulez communiquer un [renseignement](#) ou vous avez repéré une [erreur](#)?

Huit ans de prison, c'est la peine requise, aujourd'hui jeudi, par le procureur Adrian Holloway: «Ce n'est plus de la violence mais un acharnement bestial!» A ses yeux, S. 23 ans, est coupable de deux tentatives de meurtre et de lésions corporelles simples. Dans la nuit du 18 mars 2012, dans un parc de Vernier, il a planté un couteau dans le crâne d'un autre jeune. Celui précisément qui cherchait à calmer les protagonistes de la bagarre.

«Perforer un crâne à cet endroit-là est particulièrement difficile! Il faut un coup violent», indique le magistrat. Et Me Michael Rudermann, avocat de ce blessé qui a failli mourir, rappelle les propos du neurochirurgien: «Le crâne humain est fait pour résister aux crocs des lions. Le médecin lui-même met une minute pour le perforer avec l'instrument adéquat, mais S. a mis une fraction de seconde!» Le couteau s'est enfoncé de 4 cm dans le cerveau. «Il a provoqué des lésions irréversibles», poursuit l'avocat.

Son client, qui avait commencé le collège du soir pour obtenir sa maturité et entamer des études universitaires, est aujourd'hui brisé. Il parle et lit difficilement. Il oublie tout. Il est sujet à des crises d'épilepsie. «Vous, jette le procureur au

Articles en relation

Enervé, il lui plante un couteau dans le crâne



Justice Une fête à Vernier tourne en bagarre généralisée d'une grande violence. Procès pour tentative de meurtre. [Plus...](#)

Par Catherine Focas 16.10.2013

MÉTÉO



Consultez la météo

SERVICES

Publicité



Ô Happy Days!

Profitez de 10% sur l'ensemble de l'assortiment Lancôme durant les Happy Days de Manor.

Faire son shopping maintenant



1 abonnement, 2 appareils

Sunrise Freedom share data: utilisez le volume de données à CHF 5.-/mois sur 2 appareils.

Informez-vous ici!



Avez-vous du style?

Prouvez-le et gagnez de super prix H&M!

Commencer la Style Battle



125 jours - 125 gagnants

RAUSCH célèbre 125 ans de compétence en plantes médicinales suisses

Participez ici!



Les plus partagés Geneve

1. Les Genevois de l'étranger reviennent en masse
2. En Suisse, une firme américaine choisit Genève
3. Alerte aux pollens sur le bassin lémanique
4. Aux TPG, un poète au volant transporte les passagers
5. Les délocalisations menacent les employés de l'ONU à Genève

principal prévenu, vous sortirez un jour de prison. Mais lui jamais.» Le magistrat ne trouve pas d'excuses non plus à ses deux camarades assis sur le banc des accusés pour agression.

Il est persuadé qu'ils savent exactement comment s'est déroulé l'épisode dramatique du 18 mars mais qu'ils racontent n'importe quoi: «Vos déclarations Messieurs ne valent pas un clou!» Comme ils n'ont pas de casier judiciaire, il réclame une peine avec sursis: deux ans. Les prévenus peuvent se détendre. C'est ce qu'ils font. Durant la suite de l'audience, l'un d'eux bâille ostensiblement pendant que l'autre peine à rester éveillé.

Trois jeunes gens ont été grièvement blessés cette fameuse nuit. Deux d'entre eux ont failli mourir. La tête du troisième a été utilisée par S. comme un ballon dans lequel il a tiré «deux penalties».

A la défense du principal accusé, Me Robert Assaël assure que son client a mûri après 19 mois de préventive. «Ce n'est pas une évolution mais une révolution.» Il indique qu'aujourd'hui, il est capable de «réflexion, d'introspection et de construction». Quant aux actes eux-mêmes, l'avocat conteste les deux tentatives de meurtre. Son client, dit-il, a agi en état de légitime défense. Une défense certes un peu excessive.

Verdict demain. (TDG)

(Créé: 17.10.2013, 20h16)

0 Partager 32 Tweet 0

Publier un nouveau commentaire

Nous vous invitons ici à donner votre point de vue, vos informations, vos arguments. Nous vous prions d'utiliser votre nom complet, la discussion est plus authentique ainsi. Vous pouvez vous connecter via Facebook ou créer un compte utilisateur, selon votre choix. Les fausses identités seront bannies. Nous refusons les messages haineux, diffamatoires, racistes ou xénophobes, les menaces, incitations à la violence ou autres injures. Merci de garder un ton respectueux et de penser que de nombreuses personnes vous lisent.

La rédaction

Laisser un commentaire